



Comité technique PTGE Douze

Bilan besoins-ressources (BBR)
bassin de la Douze
réunion visio du 20 mai 2025

PROJET DE
TERRITOIRE DE LA **Douze**

Participants :

Julien Boyer - AEAG
Marion Cau - Eaucea
Julia Comet - DREAL de bassin
Olivier Debinski - DREAL NA
Patricia Février-Courtel - DDTM 40
Rosine Goineau - Institution Adour
Jean Junca-Bourié - AEAG
André Lechiguero - DDT 32
Jocelyn Moreau - DDT 32
Camille Négri - Institution Adour
Stéphane Simon - Institution Adour
Florian Urban - Institution Adour

Ordre du jour :

- Présentation succincte de l'avancement de l'étude BBR
- Contexte méthodologique selon autres études à prendre en considération
- Question méthodologique sur les retenues

1. Avancement de l'étude BBR

Marion Cau présente les secteurs définis pour la suite de l'étude, à la fois les 15 sous-secteurs représentant des sous bassins élémentaires du BBR et 10 secteurs hydrologiques, correspondant aux sections délimitées par des stations hydrométriques, secteurs sur lesquels des données sont mesurées avec des chroniques disponibles suffisamment longues : 9 stations réelles et une fictive à l'exutoire du territoire considéré.

Marion présente ensuite les données recueillies. Ces données seront entrées dans un modèle hydrologique conceptuel (le modèle GR4J), utilisé pour simuler le débit des cours d'eau en fonction des précipitations, de l'infiltration, du ruissellement, de l'évapotranspiration, du stockage dans les sols et les nappes.

Afin de caler ce modèle GR4J pour réaliser des simulations de débit, il faut au préalable reconstituer les débits naturels sur une période pour laquelle les influences sont connues.

C'est-à-dire que les valeurs de débit mesurées par les stations hydrométriques présentes sur le territoire devront être recalculées pour être désinfluencées de tout impact résultant des activités anthropiques. Cet exercice impose de rassembler les données existantes sur les 8 à 10 ans passés concernant : les débits mesurés, le soutien d'étiage, l'assolement, les prélèvements et les rejets issus d'activités humaines sur le territoire d'étude.

Une fois reconstitués, ces débits désinfluencés (dits débits naturels) servent ensuite à caler les quatre paramètres du modèle GR4J afin d'obtenir des simulations au plus proche des valeurs reconstituées sur la période récente. On assure ainsi une plus grande fiabilité des résultats des simulations en les faisant correspondre au plus proche des données connues : c'est le calage du modèle.

Une fois calé, le modèle GR4J pourra être utilisé pour reconstituer les débits naturels sur des périodes où les influences ne sont pas connues, et d'autre part pour simuler différents scénarios prospectifs à « dessiner » selon les souhaits du comité multi-acteurs dans l'horizon de projection temporel du PTGE Douze.

2. Contexte méthodologique selon autres études à prendre en considération

Une attention particulière devra être portée à l'influence des nappes d'accompagnements sur certains secteurs notamment sur la partie sableuse des Landes. Cette spécificité s'est révélée impactante sur le secteur du Midour.

L'étude BBR du bassin de la Douze ayant été lancée préalablement à l'étude volumes prélevables (VP), portant sur l'ensemble de la zone de répartition des eaux (ZRE), une vigilance quant à la cohérence entre les cahiers des charges des deux études est indispensable.

La méthodologie retenue devra être la même dans les deux études, notamment quant à l'influence des prélèvements en nappes sur le débit des cours d'eau en partie sableuse.

A priori, quel que soit le prestataire retenu, la méthode reste la même pour tous (modèle GR4J calé sur le modèle par désinfluence). Les données d'entrée sont les mêmes. Seuls les liens entre les bassins versants peuvent varier au moment de la construction du modèle mais l'impact sera lissé sur les 30 années considérées dans ce type d'étude, les QMNA5 et VCN5 calculés devraient être sensiblement les mêmes.

A ce stade, la phase de candidature pour l'étude VP est clôturée, la phase offre va débuter bientôt, plusieurs candidats se sont déclarés, ce qui nous amène en termes de calendrier à septembre environ pour statuer sur la méthode retenue pour l'étude VP.

D'ici là, Eaucea travaille sur le volet reconstitution des débits naturels. Si nécessaire, un ordre de suspension de marché avec Eaucea pour le BBR Douze est envisageable pour assurer dans les délais la concordance entre les méthodes retenues dans les deux études.

3. Question méthodologique sur les retenues

Comment prendre en compte dans l'étude BBR les retenues connectées ?

Contexte : Les prélèvements en retenues connectées (sur cours d'eau) sont classés en retenues déconnectées dans l'AUP car elles se remplissent en hiver et que théoriquement il y a un débit réservé



sur ces ouvrages : ces prélèvements sont strictement compensés et les volumes prélevés ne doivent pas dépasser les capacités des retenues.

Deux possibilités de prise en compte :

- Soit ces ouvrages sont remplis chaque année, les prélèvements à l'aval ne sont pas trop éloignés de la retenue et respectent les capacités des ouvrages et la gestion est opérationnelle : donc pas de prise en compte dans le BBR car gestion autonome (comme les retenues déconnectées).
- Soit les prélèvements sont assez éloignés sur le cours d'eau réalimenté à partir de ces retenues connectées, alors on considère ces retenues connectées comme les réservoirs de soutien d'étiage, c'est-à-dire des ressources avec un coefficient d'efficacité sur l'usage des volumes des ouvrages.

Avis du comité technique :

Un travail de régularisation des plans d'eau a été réalisé sur le Midour pour limiter leur capacité d'autorisation au volume de la retenue.

- Question aux DDT 32 + 40 : Ces régularisations ont-elles été effectuées sur le bassin versant de la Douze ?

Sur un plan technique, cela ne devrait pas changer l'issue des résultats du BBR, mais si on met un coefficient d'efficacité, proche de 1 (1.1 par ex ?) donc normalement leur utilisation est « transparente » vis-à-vis de l'étude. A la nuance près que si les pompes sont significativement éloignées de la retenue, un coefficient d'efficacité de gestion peut être appliqué.

Il faudrait donc trier les plans d'eau pour vérifier si les pompes sont en pied de barrage, ou éloignées d'au moins 500m minimum de la retenue. Dans ce cas, appliquer un coefficient proche de 1 (la valeur de 1,1 a été suggérée) serait judicieux.

Vu le tableau présenté par Eaucea, les volumes mis en jeu sont faibles et peu de retenues seraient concernées à première vue, la plupart se trouvant dans le cas de pompage direct en pied de barrage.

- Eaucea et Irrigadour : trier les plans d'eau du tableau au cas par cas.

Question complémentaire en lien avec cette discussion :

Qu'advient-il des retenues sans usage à ce jour ?

capacité assez importante, sans usage de soutien d'étiage à ce jour ?

- 1- Certains ouvrages, plutôt de faible capacité, bien qu'existants et adossés à des autorisations de prélèvements ne sont pas mobilisés pour l'irrigation agricole par leur propriétaire, considérant le fait que le territoire est en tension.

Lien probable avec les petits volumes considérés et la déprise agricole.

- 2- Pour les ouvrages un peu plus conséquents, l'usage « loisir » est-il intégré dans l'étude ? Les volumes sont identifiés dans l'état des lieux, mais ils n'entrent pas en jeu dans le BBR car ce ne sont pas des ressources a priori mobilisables au sens du BBR, car il faut vérifier leur disponibilité avec chacun des propriétaires.

Il appartiendra aux participants du comité multi acteurs de se prononcer sur leurs souhaits pour l'avenir de ces volumes. Ces réservoirs sont détenus par des privés, l'accord des propriétaires sera indispensable pour ajouter/modifier l'usage, qui à ce jour peut-être : sans usage, à usage loisir, DFCl, ou encore espace naturel sensible.

4. Questions diverses

Patricia Février : Quelle date est retenue pour la réunion AEAG/Ellyx dans le cadre de la démarche Inflexions ? La garante CNDP est-elle conviée à la réunion ?

Jean Junca-Bourié : A ce stade pas de date retenue, le 20 juin semble se profiler, à confirmer. La garante n'est pas conviée à ce stade, la première prise de contact n'ayant pas encore eu lieu entre Ellyx et l'Institution Adour.

5. Conclusion

Au vu des éléments abordés, le comité technique statue sur le fait que les retenues sur cours d'eau seront considérées comme déconnectées dans l'exercice BBR si ce sont des ouvrages privés dont la



prise d'eau se fait directement au pied de l'ouvrage ou à une proximité directe. Ils ne sont donc pas pris en compte dans l'étude BBR.

La régularisation des plans d'eau sur le secteur est à vérifier par les DDT(M).

Eaucea avec l'appui de l'Institution Adour et Irrigadour fera le tri des retenues présentées dans le tableau selon les caractéristiques abordées au point 3.

